

Confidentiel

OFFICE FEDERAL DES ETRANGERS  
Le Directeur

KV 191.10

Conférence de situation du 4 décembre 1990

pt. 3.2 de l'ordre du jour :

Les migrations Est-Ouest :

Identification des régions d'origine actuelles et  
potentielles

-----

Pour éviter de provoquer des conflits de compétence avec l'Office fédéral des réfugiés, j'aborde les questions posées sur le seul plan de la police des étrangers, de l'application des lois, règlements et instructions en cette unique matière. Abruptement je distinguerai nettement "l'immigration légale", par rapport à "l'immigration illégale", chacun sachant bien que les demandeurs d'asile entrent illégalement en Suisse à raison de plus du 90%.

Actuellement les tendances de l'immigration des travailleurs étrangers et de leur famille d'une part, et des étrangers qui viennent s'établir en Suisse pour d'autres raisons (études, retraite, santé etc.) sont assez bien exprimées dans le tableau ci-joint (annexe 1). On y remarque notamment que le pourcentage des ressortissants de pays limitrophes est en constante diminution (Allemagne, de 19,4 % à 7,6 % par exemple) alors que les Espagnols, les Portugais, les Yougoslaves et les Turcs sont en augmentation (Espagne, de 0,4 % à 10,7 % par exemple).

- 2 -

D'une manière générale, on peut aussi remarquer que les grandes migrations internes de l'Europe occidentale (Marché commun et AELE) sont pratiquement terminées. Le recrutement de la main-d'oeuvre dans la zone occidentale de l'Europe devient difficile, il n'y a plus guère de possibilités qu'en Espagne et au Portugal. L'extension du recrutement à la Yougoslavie, et les exceptions sectorielles qui ont été faites pour la Turquie un certain temps, ont montré ce que l'on peut craindre d'une immigration apportant avec elle ses problèmes politiques, ethniques et religieux.

Qu'en est-il des ressortissants de pays de l'Est européens? L'annexe 2 montre les chiffres officiels d'août 1990 qui sont négligeables par rapport à l'ensemble de la population étrangère, soit 18'000 par rapport à un total de 1'071'000.

Par rapport à cette situation actuelle, qu'en est-il des immigrations potentielles futures?

En nous limitant à l'Est européen, on doit envisager une pression migratoire importante due à la libéralisation du mouvement des personnes, d'une part, et à la situation économique et sociale qui résulte de la faillite des régimes en place depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Il est difficile de faire des prévisions chiffrées sur les ressortissants de l'Est européen qui voudront émigrer pour des raisons économiques vers les pays européens et vers d'autres régions industrialisées. Les estimations atteignent plusieurs millions; combien seront-ils à tenter de venir s'établir en Suisse?

En ce qui concerne particulièrement l'URSS, les contacts que nous avons eus avec l'Ambassade de ce pays nous ont permis d'établir deux constatations :

- il y a une volonté de libéralisation réelle, puisqu'une loi autorisant tout citoyen soviétique à émigrer au béné-

- 3 -

fice d'un passeport est projetée pour la fin de l'année 1990 ou pour le début de 1991;

- il y a une crainte de la part des autorités soviétiques de voir partir un grand nombre de leurs ressortissants, ce qui se traduit par la suggestion qui nous est faite (assez paradoxale) de prévoir des mesures pour empêcher cette émigration vers notre pays.

D'autre part, lors de la réunion récente de la CSCE à Paris, une entrevue a eu lieu entre la délégation suisse (notamment MM. les Conseillers fédéraux Koller et Felber) et la délégation norvégienne. Selon les Norvégiens, l'URSS va différer l'entrée en vigueur de cette loi, par crainte de voir partir les plus valables de leurs ressortissants aux plans professionnel et économique.

Ce souci est confirmé par le dernier entretien que j'ai eu avec M. Effimov, conseiller de l'Ambassade soviétique, le 29 courant. Les Soviétiques souhaitent semble-t-il avoir des discussions avec les autorités des pays de destination de cette émigration prévisible, afin de la "contrôler" ou de la réduire.

#### Définition des problèmes se posant à la Suisse en cas de migration massive

-----

Les autorités doivent se poser la question de savoir quelle réaction avoir face à une augmentation massive du nombre des demandes d'asile. S'agissant de l'immigration légale, une application conséquente des dispositions sur l'octroi des visas et le contrôle des étrangers à la frontière permettraient de refuser pratiquement toutes les demandes. Au plan de la police des étrangers, il s'agit avant tout d'une décision politique.

Analyse des mesures prises par les pays voisins et  
influençant la situation en Suisse

---

Les seules mesures qui soient actuellement connues, à défaut d'une concertation au sein d'une organisation européenne (Conseil de l'Europe, par exemple), sont les actions d'aide alimentaire lancées par plusieurs pays (Allemagne, USA, pour citer les plus importantes). La Suisse, par des organisations privées, se dirige d'ailleurs dans la même direction. Ces actions ont visiblement pour but secondaire d'empêcher une émigration des populations touchées par des difficultés de distribution des biens de consommation alimentaires courants.

Il va sans dire que si tel ou tel Etat européen prenait des mesures pour fermer ses frontières, les autres Etats auraient à en subir les conséquences.

Propositions

---

Il convient d'examiner sans retard (ce qui se fait d'ailleurs dans mon office) la nécessité de durcir la procédure de délivrer des visas aux ressortissants des pays de l'Est européen encore soumis à cette formalité. Une décision dans ce sens est politiquement difficile et délicate, étant donné qu'à la suite de pressions politiques assez fortes, nos prescriptions ont été allégées il y a quelques mois seulement. Il s'agit ici aussi d'une question politique essentiellement.



A. Hunziker

## Office fédéral des étrangers

## Effectif de la population résidente permanente de nationalité étrangère, 1950, 1970 et 1990

Nationalité	Total			Catégorie de séjour					
				Annuels			Etablis		
	1950 Dec.	1970 Dec.	1990 Oct.	1950 Dec.	1970 Dec.	1990 Oct.	1950 Dec.	1970 Dec.	1990 Oct.
Total	285446	982887	1089696	125788	617092	271165	159658	365795	818531
dont:									
Allemands (RFA)	55437	115564	82885	19564	55726	25838	35873	59838	57047
Français	27470	51396	49724	10217	21055	11031	17253	30341	38693
Italiens	140280	526579	378517	57234	325942	14605	83046	200637	363912
Autrichiens	22153	43143	28840	14693	17663	5325	7460	25480	23515
Espagnols	1212	102341	116306	545	93198	16146	667	9143	100160
Portugais	173	3167	83011	132	2931	51891	41	236	31120
Yougoslaves	892	22972	136113	508	21658	69333	384	1314	66780
Turcs	590	12137	63458	376	11634	15589	214	503	47869
Autres	37239	105588	150842	22519	67285	61407	14720	38303	89435

## Pourcentage par catégorie de séjour

Total	100	100	100	44,1	62,8	24,9	55,9	37,2	75,1
dont:									
Allemand (RFA)	100	100	100	35,3	48,2	31,2	64,7	51,8	68,8
Français	100	100	100	37,2	41,0	22,2	62,8	59,0	77,8
Italiens	100	100	100	40,8	61,9	3,9	59,2	38,1	96,1
Autrichiens	100	100	100	66,3	40,9	18,5	33,7	59,1	81,5
Espagnols	100	100	100	45,0	91,1	13,9	55,0	8,9	86,1
Portugais	100	100	100	76,3	92,5	62,5	23,7	7,5	37,5
Yougoslaves	100	100	100	57,0	94,3	50,9	43,0	5,7	49,1
Turcs	100	100	100	63,7	95,9	24,6	36,3	4,1	75,4
Autres	100	100	100	60,5	63,7	40,7	39,5	36,3	59,3

## Pourcentage par nationalité

Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
dont:									
Allemand (RFA)	19,4	11,8	7,6	15,6	9,0	9,5	22,5	16,4	7,0
Français	9,6	5,2	4,6	8,1	3,4	4,1	10,8	8,3	4,7
Italiens	49,1	53,6	34,7	45,5	52,8	5,4	52,0	54,8	44,5
Autrichiens	7,8	4,4	2,6	11,7	2,9	2,0	4,7	7,0	2,9
Espagnols	0,4	10,4	10,7	0,4	15,1	6,0	0,4	2,5	12,2
Portugais	0,1	0,3	7,6	0,1	0,5	19,1	0,0	0,1	3,8
Yougoslaves	0,3	2,3	12,5	0,4	3,5	25,6	0,2	0,4	8,2
Turcs	0,2	1,2	5,8	0,3	1,9	5,7	0,1	0,1	5,8
Autres	13,0	10,7	13,8	17,9	10,9	22,6	9,2	10,5	10,9

Effectif des ressortissants de pays de l'Est européens  
en août 1990

---

Albanie	:	16
Bulgarie	:	446
Pologne	:	4976
Roumanie	:	2225
URSS	:	503
Tchécoslovaquie	:	5698
Hongrie	:	4498

---

18362

Soit 1,71 % par rapport à une population étrangère totale  
de 1071753

Pro memoria :

Yougoslavie 174525